Voilà donc, en toute évidence, un cas de syphilis *vaccinale* aussi authentique, aussi indéniable, aussi irréfu-

toute trace de sang, sur un enfant de huit mois, très émacié, incontestablement syphilitique, « mais n'ayant au moment de la vaccination aucune éruption ni aucun symptôme évident de syphilis active ». Le vaccin inoculé se développa régulièrement chez M. Cory; aucun accident syphilitique.

« Le 5 novembre 1879, nouvelle vaccination avec du vaccin pur, pris sur un enfant de quatre-vingt-cinq jours, ayant des taches syphilitiques, un coryza spécifique, et suivant depuis quatre jours seulement un traitement mercuriel. — Ni vaccination, ni accidents syphilitiques.

« Troisième tentative le 11 mai 1881. L'enfant, âgé de quatre mois et demi, avait une roséole, des plaques muqueuses de la bouche et du nez, l'aspect cachectique. — Ni vaccination ni syphilisation. — Nous ferons toujours remarquer que l'enfant suivait depuis six semaines un traitement mercuriel, et que, le 7 juin, il n'avait plus aucune lésion syphilitique appréciable.

« Enfin, une quatrième expérience, faite le 6 juillet 1881, eut un tout autre résultat, et transmit la syphilis à M. Cory. L'enfant, âgé de quatre-vingt-quatre jours, avait une forte éruption sur le bras et des ulcérations des narines au moment de la vaccination. Il n'y avait pas de taches au voisinage des pustules de vaccine, sur lesquelles on recueillit, non sans peine, une sérosité parfaitement limpide, exempte de toute trace appréciable de sang. Ce vaccin fut inséré à la lancette et par trois piqûres sur l'avant-bras gauche de M. Cory. — Le lendemain, les piqûres sont entourées d'une petite aréole inflammatoire qui décroît dès le jour suivant; elles avortent et sont tout à fait guéries le septième jour. — Mais, le vingt et unième jour après l'inoculation (26 juillet), le Dr Cory remarqua au niveau de deux piqûres de la rougeur et une petite papule légèrement douloureuse; ces papules grossirent jusqu'au treizième jour (4 août); elles devinrent humides, puis se recouvrirent d'une petite croûte.

« Le 11 août, on trouva sous la croûte une petite ulcération.

« M. Cory fit voir son bras à l'Association médicale britannique réunie à Ryde, et MM. Humphry et Hutchinson n'hésitèrent pas à considérer ces lésions comme syphilitiques. On excisa alors le pli de peau portant ces petites tumeurs, à la fois pour prévenir l'infection syphilitique générale et pour faire l'examen histologique; la plaie fut suturée avec des aiguilles, et l'on fit un pansement antiseptique. Au bout de huit jours, les plaies étaient sèches, mais les cicatrices devinrent dures, douloureuses; gonflement douloureux des glandes de l'aisselle; malaise général; douleur au milieu du sternum. — On commence le traitement mercuriel (pilules bleues) le 25 août. — Le 30 août, gonflement des glandes du cou et mal de gorge; — le 31, roséole syphilitique très caractéristique sur le front, les tempes, le cou, la paroi abdominale.

« MM. Bristowe, Humphry, J. Hutchinson, E. Ballard tirent de l'observation du Dr Cory les conclusions suivantes :

« Le vaccin recueilli sur un syphilitique, même quand il ne contient aucune trace de sang, est susceptible de transmettre la syphilis. — Cette

table que possible. Voilà un cas devant lequel les plus difficiles et les plus incrédules n'ont qu'à s'incliner.

Conclusion bien légitime : *La syphilis d'origine vaccinale est cliniquement et expérimentalement démontrée.*

II

Si le vaccin est susceptible de transmettre la syphilis, c'est là un fait d'où doivent naturellement dériver des conséquences nombreuses et diverses, dont les unes se laissent entrevoir du premier coup, mais dont quelques autres ne ressortent, au moins quant à leur importance, quant à leur gravité réelle, que d'une connaissance approfondie de la question.

Ces conséquences, je veux vous les signaler tout aussitôt, pour bien vous convaincre du haut intérêt pratique de la question qui nous occupe.

De ce qui précède il résulte d'abord et en toute évidence que, d'une façon générale, un danger réel et sérieux se trouve contenu dans la vaccination. Et ce danger, à coup sûr, est bien de nature à éveiller notre sollicitude pour quantité de raisons, car :

1° Chaque individu est destiné à subir une ou plusieurs

transmission n'a pas lieu cependant fatalement dans tous les cas. — Quand la syphilis est ainsi transmise par inoculation, la première manifestation de la syphilis a lieu au niveau des points inoculés. — Il faut donc se garder de recueillir du vaccin non seulement sur un enfant syphilitique, mais encore sur un enfant atteint d'une affection de la peau qui soit le moindrement suspecte. » — P.

fois dans sa vie l'inoculation vaccinale. Donc le danger de la syphilis vaccinale est encouru par tout le monde une ou plusieurs fois au cours de l'existence ;

2° La diffusion excessive et toujours croissante de la syphilis dans les sociétés modernes ne fait et ne fera qu'accroître numériquement les risques de ce danger;

3° La syphilis qui frappe les tout jeunes sujets (c'est-à-dire qui envahit l'organisme à l'âge habituel où se pratique la vaccination) est particulièrement grave, chacun le sait, et grave au point de se terminer d'une façon fatale en maintes occasions.

Etc., etc.

Que nous voici loin, en conséquence, avec de telles éventualités en perspective, de cette heureuse époque où l'on considérait comme une impossibilité matérielle, comme une « monstruosité » la transmission de la syphilis par le vaccin! Que nous voici loin de cet âge d'or où la vaccine était représentée comme « une vierge immaculée et immaculable », conservant toujours sa pureté et son autonomie, incapable, *au nom des principes*, de communiquer quoi que ce soit d'autre que la vaccine, etc. (1); où l'Académie elle-même, dans une

(1) Quelques citations ne seront pas ici superflues.

« Le vaccin est toujours *sui generis;* il se renouvelle indépendamment des circonstances maladives de l'individu sur lequel il est inoculé. Je l'ai développé sur des sujets dartreux, vénériens, galeux; je l'ai repris sur ceux-là pour l'inoculer à des sujets parfaitement sains, et je n'ai pas reconnu qu'il ait produit sur eux le plus léger symptôme d'affection dartreuse, *syphilitique* ou psorique. » (Husson, *Recherches historiques et médicales sur la vaccine*, 1803, 3e édit., p. 326.)

« On a pris nombre de fois, par ignorance et quelquefois à dessein, du vaccin sur des enfants atteints de syphilis. Qu'est-il arrivé? Le vaccin s'est toujours reproduit *dans toute sa pureté* et sans causer aucun accident qui pût faire soupçonner la source impure où on l'avait puisé.

« Qu'on se persuade donc bien que, de la même manière que le virus de la rage ne peut donner que la rage, le virus de la syphilis la syphilis, etc., de même aussi le virus vaccin ne saurait communiquer que la vaccination toute seule, sans complication, sans mélange d'aucune espèce, ni bon, ni mauvais. » (Bousquet, *Traité de la vaccine*, 1833, p. 86.)

« ... Il en est du virus vaccinal comme de tous les autres virus; il ne s'associe jamais aux vices constitutionnels de l'individu. — La pustule vaccinale est uniquement le produit du virus vaccinal. C'est une production morbide qui ne dépend que de ce produit seul. Il serait tout aussi absurde de croire qu'en inoculant la lymphe vaccinale prise d'un syphilitique on donnerait la syphilis à l'inoculé, qu'il le serait de prétendre qu'en inoculant le pus d'un chancre d'un individu qui aurait en ce moment de belles pustules vaccinales, on pourrait donner la vaccine à l'individu inoculé. » (Steinbrenner, *Traité de la vaccine*, 1846.)

« Un grand nombre d'enfants atteints de gale, de scarlatine, de rougeole, de varicelle, de varioloïde, de variole, ont fourni un vaccin qui n'a jamais communiqué aucune de ces maladies contagieuses. Il en a été de même pour le vaccin pris sur des sujets atteints de rachitis, de scrofules, de *syphilis*, etc... » (Guersant et Blache, art. *Vaccine* du Dictionn. de méd., t. XXX, p. 414, 1846.)

« Je ne pense pas que la pustule vaccinale puisse contenir, outre le liquide qui lui est propre, le germe ou le principe générateur d'une autre maladie, comme la *syphilis*. » (Chomel.)

« ... Une syphilis issue directement ou indirectement de la vaccine paraît quelque chose d'inouï et de *monstrueux;* cela choque le bon sens et les notions les plus élémentaires de la pathologie... Il y a dans toutes les sciences des règles, des *principes*... Or, un des principes les mieux établis en matière de contagion, c'est que les virus nés de semences se perpétuent par génération. Il n'y a pour eux ni promiscuité, ni croisement. Chacun a sa constitution qui lui est propre, sa nature, son individualité... Je tiens ces principes pour vrais, pour certains; et c'est en leur nom que je déclare sinon impossible, du moins très invraisemblable la transmission de la syphilis par la vaccine... On parle de faits d'inoculation de la syphilis à l'occasion de la vaccine. Comment dire à un observateur que ce qu'il assure avoir vu, il ne l'a pas vu? Tout le monde n'a pas la finesse d'esprit de Fontenelle, répondant à une personne qui lui racontait les choses les plus incroyables : Puisque vous le dites, je le crois; si je l'avais vu, j'en douterais. » (Bousquet, *Bulletin de l'Académie impériale de médecine*, séance du 7 mars 1865.) — P.

(1) *Instruction sur la vaccine*, Paris, 1830. — Cette instruction fut envoyée à tous les vaccinateurs du royaume.

(2) Cette *sécurité* était telle qu'à l'Académie de médecine la *récolte*

circulaire à ses médecins départementaux, confirmait ces illusions dangereuses (1)!

Illusions, ai-je dit, car cette sécurité parfaite des anciens jours ne reposait en définitive que sur l'ignorance d'un danger (2). Et voici que tout au contraire la science

contemporaine se trouve amenée à jeter un cri d'alarme et à dire : Prenez garde, car la vaccine cache un péril ; prenez garde, car tout vaccin emprunté à une source syphilitique créera un risque de contamination pour le sujet auquel il sera inoculé.

Et ce n'est pas tout. Car, en second lieu, les dangers individuels du vaccin se convertissent parfois en un danger *public*.

C'est qu'en effet certaines conditions toutes spéciales tendent presque fatalement à disséminer la contagion vaccinale, à la répercuter, à la propager par une série de ricochets. En d'autres termes et plus clairement, il est assez rare qu'un vaccin syphilitique ne fasse qu'une victime. D'ordinaire, il fait *plusieurs victimes*, et il peut en faire un grand nombre.

du vaccin qui devait servir aux vaccinations officielles était confiée ou plutôt abandonnée à un *simple employé des bureaux!* C'est M. Blot lui-même qui nous a révélé ce fait, et cela dans un discours à l'Académie. Voici ses propres paroles :

« ... Comment croyez-vous qu'est recueillie une grande partie du vaccin qui sert à l'Académie ? A quelles sources pensez-vous qu'on aille le puiser ? Par quelles mains cette récolte si importante est-elle faite ?

« Jusqu'en ces derniers temps, voici comment les choses se pratiquaient. On vaccinait ici deux, trois, quatre ou cinq enfants *envoyés par la surveillante* du service de la clinique d'accouchement... Au bout de huit jours on allait à l'hôpital recueillir ce que chacun de ces enfants avait pu produire de liquide vaccinal. Or, Messieurs, qui, croyez-vous, allait faire cette récolte, dont le produit devait servir à nombre d'autres enfants, soit à l'Académie, soit à Paris, soit en province ? M. le Directeur de la vaccine peut-être ? Jamais. A son défaut, M. le Sous-Directeur ? Pas davantage. Eh bien alors, direz-vous, un des membres de la Commission permanente de vaccine ? Pas du tout. Alors quelque jeune médecin distingué ou tout au moins un interne ? Vous n'y êtes pas davantage. C'était... un *simple employé des bureaux de l'Académie*, un vieillard valétudinaire, complètement étranger à l'art de guérir, et de plus atteint de tremblement sénile !

« Je n'ai pas besoin de dire si ce brave homme était capable de choisir les sujets, d'examiner et d'interroger les mères. En tout cas, en eût-il été capable, il ne s'en inquiétait nullement, etc. » (*Bulletin de l'Académie impériale de médecine*, 1864-65, t. XXX, p. 285.) — P.

Comment cela ? En vertu de ce que je viens d'appeler les conditions spéciales de propagation, de dissémination du contage vaccino-syphilitique.

Quelles sont donc ces conditions ? Il en est au moins trois principales, que je dois spécifier, afin de vous bien montrer dès l'abord toute l'importance du sujet actuel. Les voici :

I. — Le vaccin est chose précieuse, que l'on se partage quand on en dispose. Non pas, à coup sûr, que ce soit chose rare, puisque tous les enfants (ou bien peu s'en faut) reçoivent la vaccine dès les premiers mois de la vie. Mais tous les vaccinés sont loin de servir de vaccinifères, surtout dans les classes bourgeoises et aristocratiques. Il est peu de mères qui, venant de faire vacciner leur enfant, consentent à ce qu'on prenne du vaccin sur lui. Aussi bien, sauf exceptions assez rares, n'est-il guère d'autres vaccinifères que ceux que l'on paye. A preuve ce qui se passe dans les mairies, ce qui se passe à l'Académie, où les parents qui laissent prendre du vaccin sur leur enfant reçoivent une certaine gratification pécuniaire.

De là suit qu'en général, voire presque invariablement, un seul vaccinifère sert à vacciner plusieurs individus. On est trop heureux, et cela dans les campagnes plus encore que dans les villes, d'avoir du vaccin pour n'en pas faire bénéficier ses amis et connaissances, sa clientèle, toute une série d'individus.

Somme toute, les vaccinations et surtout les revaccinations se font ainsi le plus souvent *par fournées*,

passez-moi l'expression. Or, voyez quelle peut être la conséquence d'une telle pratique.

Supposez un vaccinifère affecté de syphilis. On inocule son vaccin, susceptible de transmettre la syphilis, à 5, 8, 10, 15 personnes, voire parfois à un plus grand nombre. Donc, tout ou partie de cette *fournée* pourra recevoir la syphilis de ce vaccin.

Théoriquement, cela doit être, et il est impossible que cela ne soit pas. Pratiquement, cela s'est-il produit? Certes oui, et les cas abondent où ce mode de transmission de la syphilis s'est exercé par véritables fournées vaccinales.

Comme exemples, je n'aurai que l'embarras du choix pour vous convaincre. Rappelez-vous d'abord le cas de M. Millard, où, sur neuf enfants absolument sains, inoculés le même jour, avec le même liquide vaccinal impur, sept furent retrouvés en puissance de syphilis.

Mais il y a plus.

A Coblentz, au cours d'une épidémie de variole, un vétérinaire, disposant de vaccin, se croit autorisé à pratiquer des vaccinations et des revaccinations. Sur vingt-quatre sujets qu'il inocule, *dix-neuf* contractent la syphilis (1).

(1) En 1850, le 3 avril, paraissait à Berlin (*Medizinische Zeitung*, 3 avril 1850) un article signé Wegeler, dans lequel on constate que dix familles se firent revacciner et qu'à la suite de ces revaccinations, opérées du 14 au 15 février 1849, dix-neuf individus sur vingt-quatre furent reconnus atteints de syphilis. Le vétérinaire B..., auteur de ces revaccinations, fut poursuivi devant les tribunaux et condamné à deux ans de prison et à une amende de 50 thalers. (De la transmission de la syphilis par la vaccination, par le Dr Alex. Viennois. *Arch. générales de médecine*, juin 1860, t. XV, p. 644. — V. Pièces justificatives, note II.) — P.

A Rivalta, une fournée de quarante-six enfants est inoculée avec le vaccin d'un enfant syphilitique. De ces quarante-six enfants, *trente-neuf* sont infectés de syphilis (1).

En Algérie, *cinquante-huit* soldats d'un régiment de zouaves furent, dit-on, infectés de la sorte par un vaccin impur (2).

Voilà — et tout commentaire serait superflu, je pense, après de tels chiffres — ce que peut produire la communauté, le partage du vaccin.

(1) Le 2 juin 1861, 46 enfants (première série) sont inoculés en une seule séance, à Rivalta (province d'Acqui), avec le vaccin d'un même vaccinifère reconnu plus tard comme syphilitique. Tous ces enfants étaient sains. Dix jours après, le 12 juin, 17 autres enfants (deuxième série) sont vaccinés avec le liquide provenant de l'un des 46 enfants de la première série. Or, 39 enfants sur les 46 de la première série et 7 enfants sur les 17 de la seconde reçurent la syphilis par l'intermédiaire de ce vaccin (chancres au bras). — Sept enfants sur les 39 premiers succombèrent aux suites de la maladie.

Sept mères de ces enfants furent secondairement infectées par leurs nourrissons (chancres des seins). — (Relation de l'épidémie de syphilis vaccinale de Rivalta. *Gazetta medica italiana* du 4 nov. 1861. Traduction et résumé par le Dr Jaccoud, *Gaz. hebd.*, 6 déc. 1861, p. 780. — V. Pièces justificatives, note III.) — P.

(2) Le 30 décembre 1880, cinquante-huit soldats du 4e régiment de zouaves, en garnison à Alger, furent inoculés, à l'hôpital du Dey, avec le vaccin de l'enfant d'une femme espagnole. Consécutivement, chez tous, chancres syphilitiques des bras, confirmés par l'apparition d'accidents secondaires classiques. (*Journal d'hygiène*, 1881, p. 399. — V. Pièces justificatives, note IV.)

Bien d'autres faits de ce genre pourraient être cités. On en trouvera un grand nombre dans la célèbre discussion qui s'éleva en 1864-1865 à l'Académie de médecine, relativement à la syphilis vaccinale.

Les comptes rendus de cette discussion mémorable, dont le point de départ fut un très remarquable rapport de Depaul et à laquelle prirent part nombre des illustrations de l'Académie (MM. Ricord, H. Blot, Jules Guérin, Trousseau, Devergie, Briquet, Bouvier, Bousquet, Gibert), constituent une mine inépuisable en documents de tout genre sur la question qui nous occupe. Il faudrait les citer à tout propos et presque sur tous les points que nous aurons à mettre en discussion dans ce qui va suivre. Qu'il me suffise, une fois pour toutes, de déclarer que j'y ai fait de nombreux emprunts, ne pouvant m'inspirer à meilleure école.

II. — Second point : le vaccin n'est pas seulement chose qu'on se partage, c'est aussi chose qu'on se transmet. Le vaccin est essentiellement matière à transmission. Il ne se perpétue, en tant que vaccin humain, que par une chaîne ininterrompue de transmissions successives.

De huit en huit jours, les générations humaines se sont transmis le vaccin depuis Jenner.

Or, voyez encore ce qui peut résulter de là : Un enfant, né sain, est vacciné et reçoit la syphilis du liquide vaccinal avec lequel on l'inocule. Huit jours après, cet enfant est appelé à servir de vaccinifère, c'est-à-dire à fournir son vaccin à d'autres sujets. Que va-t-il se produire, ou que peut-il se produire?

C'est que le vaccin de cet enfant, infecté lui-même par le vaccin, est susceptible d'infecter toute une série nouvelle de vaccinés.

Donc, un ou plusieurs sujets pourront recevoir de lui la syphilis *de seconde main*, si j'ose ainsi parler, et cela toujours *du fait du vaccin*.

Eh bien, cette variété de contagion *par ricochet* s'est-elle produite? Oui. Ainsi, à Rivalta, un des 39 enfants infectés par le vaccin servit à son tour de vaccinifère pour 17 autres enfants. Or, de ces 17 enfants, *sept* reçurent de lui la syphilis.

Voyez-vous déjà, Messieurs, par ce qui précède, la syphilis vaccinale s'élever au rang d'un véritable danger public? La syphilis est introduite à Rivalta par le vaccin, et 39 enfants sont infectés du premier coup; puis un de ces 39 enfants en infecte vaccinalement 7 autres. —

Additionnons : cela ne fait pas moins de 46 victimes! Et les choses s'en sont-elles tenues là?

III. — Mais ce n'est pas tout encore. Car reste à intervenir un troisième et non moins important facteur de propagation, de dissémination de la syphilis, celui-ci d'un ordre tout différent.

Bien des fois déjà j'ai appelé votre attention sur ce point, que la syphilis infantile est particulièrement féconde en ricochets de contagion. Très positivement la syphilis d'un nouveau-né est merveilleusement faite pour engendrer autour d'elle d'autres syphilis, par une cascade de contaminations de proche en proche. C'est là une particularité sur laquelle je me suis longuement étendu en vous faisant l'histoire, ces dernières années, de la syphilis des nourrices et des nourrissons, et qu'il me suffira conséquemment de vous rappeler aujourd'hui (1).

De la sorte, il est absolument fréquent, par exemple, que, d'abord, un nourrisson syphilitique transmette la syphilis à sa nourrice, voire à plusieurs nourrices, si, pour un motif quelconque, il est changé de sein.

En second lieu, il n'est pas moins commun que cette nourrice ou ces nourrices transmettent l'infection :

1° Soit à leurs propres enfants;

2° Soit à des nourrissons étrangers;

3° Soit à leurs maris.

Puis, encore, ces nourrissons infectés pourront de-

(1) V. *Nourrices et nourrissons syphilitiques*, Paris, 1878, A. Delahaye.

venir pour d'autres nourrices l'origine de contagions nouvelles.

Puis, enfin, tous ces divers enfants pourront communiquer la maladie aux diverses personnes de leur entourage, à leurs parents, à leurs frères ou sœurs, à leurs gardes, à leurs bonnes, etc., et cela soit par contagion directe, soit même par contagion médiate, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'ustensiles de ménage, d'objets de toilette, etc. C'est ainsi, à n'en citer qu'un exemple, que j'ai vu, dans un très honnête ménage, la syphilis d'un enfant nouveau-né, infecté par sa nourrice, irradier sur *tous* les membres de cette famille, à savoir : sur la mère, sur la grand'mère, sur deux toutes jeunes bonnes, et finalement sur le père (1).

Eh bien, pour en revenir à notre sujet, qu'est-ce donc que la syphilis vaccinale du nouveau-né, sinon une branche de la syphilis infantile? Elle aussi, en conséquence, comporte ces mêmes dangers, c'est-à-dire cette même faculté d'expansion, d'irradiation. Elle aussi produit ces contagions surprenantes par ricochets successifs. Si vous en doutiez, l'observation suivante serait à coup sûr de nature à vous convaincre. Je l'emprunte au Dr Adelasio.

Six enfants sont inoculés avec le même vaccin. Sur ces 6 enfants, *cinq* reçoivent la syphilis de ce vaccin.

Or : I. — Le premier de ces cinq enfants infecte :

(1) *Contagion syphilitique introduite dans une famille par une nourrice. Épidémie de famille; sept victimes* (*Gaz. hebdom. de méd. et de chir.*, 11 nov. 1887).

1° Sa mère;

2° Une nourrice à qui on le confie, et qui, à son tour, infecte son nourrisson et un second enfant qu'elle allaite par hasard;

3° Une deuxième nourrice;

4° Sa sœur (celle-ci, probablement par l'intermédiaire d'une cuiller commune).

II. — Le deuxième enfant infecte sa mère, laquelle infecte son mari.

III. — Le troisième enfant infecte sa mère, laquelle infecte son mari.

IV. — Le quatrième enfant infecte :

1° Sa mère, laquelle infecte son mari;

2° Son frère, qui, se servant de la même cuiller, contracte un chancre de la lèvre.

V. — Enfin le cinquième enfant infecte :

1° Sa nourrice;

2° Le fils de cette nourrice, par un instrument de ménage;

3° Sa mère, laquelle infecte à son tour : 1° une fille nouvellement née; — 2° son mari (1).

Additionnons, et nous trouvons ceci comme total :

Dix-huit ricochets de syphilis vaccinale, c'est-à-dire

(1) C'est à Torre de Busi, dans les environs de Bergame, que fut observée, en mai 1862, cette épidémie de syphilis vaccinale.

Le Dr Adelasio en fit un rapport au Conseil de santé de Bergame, en mars 1863.

Sur les cinq enfants infectés, trois moururent des suites de leur syphilis. Un quatrième enfant (l'une des dix-huit victimes des contagions par ricochets) mourut également des suites de ce mal.

Extrait de la communication faite au Congrès médical de Lyon, le 30 sept. 1864, par le Dr Alexandre Viennois. (V. Pièces justificatives, note V.) — P.

dix-huit cas de syphilis dérivant de cinq cas de syphilis contractée par la vaccine!

Ici, encore, inutile d'insister, n'est-il pas vrai? Car de tels chiffres sont plus éloquents que tout commentaire.

III

Je viens de vous montrer, Messieurs, que trois conditions spéciales peuvent tendre, chacune pour sa part, à disséminer, à accroître les dangers de la syphilis vaccinale.

Or, supposez maintenant ces trois conditions réunies, combinées, associées; c'est-à-dire, supposez :

1° La transmission d'un vaccin impur se faisant à toute une série d'enfants;

2° La transmission du vaccin d'un de ces enfants infectés s'opérant à une série nouvelle de vaccinés;

3° Des ricochets de contagion s'exerçant de nourrissons à nourrices; — de nourrices à nourrissons; — de nourrissons à d'autres enfants ou aux personnes qui leur servent de gardes; — de femmes à maris, etc., etc.

Supposez enfin que ces contagions multiples, au lieu de sombrer inaperçues dans une grande ville où la dispersion des cas ne permet pas d'en suivre l'enchaînement, se concentrent, s'accumulent dans une petite localité telle qu'un village; et voyez si cet ensemble de circonstances n'aboutira pas à constituer une véritable ÉPIDÉMIE de syphilis.

Épidémie de syphilis, ai-je dit, oui, et le mot, en vérité, n'a rien de déplacé ni d'exagéré, étant donnée

l'apparition subite, presque simultanée, d'une même maladie sur un grand nombre d'individus, sur une partie de la population d'un village ou d'un canton. Dirait-on autrement si, au lieu de la syphilis, il s'agissait de la rougeole, de la grippe, des oreillons, de la diphthérie?

Eh bien, des épidémies de ce genre ont-elles été jamais réalisées par la syphilis vaccinale? Oui; et non pas seulement une fois, mais plusieurs fois, et cela en divers pays, et cela chez nous même. Et ce n'est pas là, à coup sûr, une des particularités les moins curieuses de notre sujet actuel que de voir l'infection vaccino-syphilitique nous présenter la syphilis sous la forme *épidémique*.

Ainsi, plusieurs fois on a vu de petites localités, des villages, où la vérole était pour ainsi dire inconnue, être subitement envahis, infestés par ce mal à la suite d'une vaccination malheureuse. Quelques-unes de ces épidémies sont restées tristement célèbres dans l'histoire. Telles sont surtout celles de Rivalta, de Crémone, de Lupara, du Morbihan, etc.

La plus fameuse entre toutes est celle de Rivalta, petite localité de l'arrondissement d'Acqui, province d'Alexandrie. Elle se produisit en 1861. — En voici le résumé très sommaire.

Quarante-six enfants sont vaccinés avec le vaccin d'un enfant syphilitique. Sur ce nombre, trente-huit contractent la syphilis par infection vaccinale.

Un de ces trente-huit enfants sert à vacciner dix-sept autres enfants, sur lesquels sept sont infectés de la même façon.